

CESURE

Année universitaire 2024-2025

Dossier de candidature

Dates de dépôt des dossiers :

Période de césure :	Dates limites de dépôt/renvoi des dossiers de césure :		
	Pour les étudiants de l'uB	Pour les candidats Parcoursup ou Mon Master	
1 ^{er} semestre 2024-2025 ou année 2024-2025	A partir du 1 ^{er} avril et jusqu'au 30 juin 2024	Jusqu'au 19 juillet 2024 et du 19 au 30 août 2024	
2e semestre 2024-2025	Du 1 ^{er} octobre au 29 novembre 2024		

Numéro étudiant		
Formation actuelle	:	
NOM	:	
Prénom(s)	:	
Date de naissance	:	
Nationalité	:	
Adresse	:	
Code postal	:	
Commune	:	
Téléphone fixe	:	
Téléphone portable	:	
Adresse électronique		@

Pièces à joindre :

- lettre de motivation détaillant le projet et précisant l'articulation avec la formation en cours ou visée
- curriculum vitae
- attestation(s) d'avis favorable de la (des) structure(s) d'accueil
- attestation d'inscription à l'université de Bourgogne (certificat de scolarité annuel)

Dates de la période de césure				
Formation à laquelle l'étudiant.e souhaite accéder après l'année de césure : Préciser l'année (1ère, 2ème, 3ème) – le diplôme (Licence, Master) – la mention – le parcours (le cas échéant) :				
Cette demande ne se substitue pas à la demande d'admission nécessaire pour s'inscrire dans la formation notamment en 1 ^{re} année de Licence ou de Master.				

Avis du Pôle International en cas de projet de césure			
	A , Le		
	Signataire : (NOM prénom, qualité)		
	□ Favorable		
	☐ Favorable sous conditions. Préciser les conditions :		
Avis de l'équipe pédagogique de la formation de rattachement (année en cours)	□ Non favorable. Préciser les motifs :		
	A , Le		
	Signataire : (NOM prénom, qualité)		
	□ Favorable		
	☐ Favorable sous conditions. Préciser les conditions :		
Avis de l'équipe pédagogique de la formation dans laquelle sera intégré.e l'étudiant.e après la césure	□ Non favorable. Préciser les motifs :		
	A , Le		
	Signataire : (NOM prénom, qualité)		

PERIODE DE CESURE 2024-2025 - CONTRAT PEDAGOGIQUE

Le pr	ésent contrat est établi entre l'étudiant.e, né.e
le	, domicilié.e
	niversité de Bourgogne Esplanade Erasme BP 27877 21078 DIJON Cedex FRANCE, sentée par son Président.
Ce co	ontrat a pour but de préciser les conditions dans lesquelles l'étudiant.e est autorisé.e à effectuer
une p	période de césure pour l'année universitaire 2024-2025 et à réintégrer l'université à son retour.
Les p	arties s'engagent à respecter les clauses suivantes :
Dates	s de la période de césure
Natu	re du projet (à préciser dans le résumé ci-après) :
	expérience en milieu professionnel en France ou à l'étranger
	engagement de volontariat associatif
	engagement de service civique en France ou à l'étranger qui peut notamment prendre la
	forme d'un volontariat de solidarité internationale, d'un volontariat international en
	administration ou en entreprise ou d'un service volontaire européen ;
	formation dans un domaine différent de celui de la formation dans laquelle l'étudiant est inscrit
	projet de création d'activité en qualité d' « étudiant-entrepreneur » (pôles Pepite)
	Autres à préciser :
Résu	ımé du projet de césure :
 Diplâ	mo dans laqual act inscrit l'átudiant a pandant la páriada da cásura :
-	me dans lequel est inscrit l'étudiant.e pendant la période de césure :
Diplô	me dans lequel l'étudiant.e est assuré.e de pouvoir s'inscrire à l'issue de la période de césure :

Gestion administrative et pédagogique :

L'étudiant.e doit obligatoirement prendre une inscription administrative à l'uB (droits d'inscription fixés au taux réduit pour un diplôme national). Il/Elle continue à percevoir une bourse s'il/elle en est bénéficiaire (conditions d'assiduité à préciser par le CROUS).

A l'issue de la césure, l'étudiant.e rédige un rapport sur la période réalisée, consistant notamment en une analyse des compétences et connaissances acquises. Ces acquis seront mentionnés dans le supplément au diplôme et peuvent donner lieu à attribution d'ECTS bonus (acquis en sus du nombre total d'ECTS délivré à l'issue de la formation).

Partie réservée à la composante				
Enseignant.e-référent.e uB pour le suivi :				
Nom	Tél	Mail		

Le/la responsable de la	Le/la responsable de la	L'étudiant.e
formation de rattachement	formation dans laquelle	Date et signature :
Date et signature :	l'étudiant.e sera réintégré.e	
	Date et signature :	

Textes de référence sur la césure :

Art. L611-12, articles D611-13 et suivants du code de l'éducation Charte relative à la césure adoptée par l'Université de Bourgogne Modalités de renvoi du dossier :

Les candidats Parcoursup / Mon Master :

Lors de la phase de formulation des candidatures sur Parcoursup ou sur Mon Master, le/la candidat.e

exprime sa demande de césure dans son dossier Parcoursup / Mon Master.

L'université ne sera pas informée de cette demande lors de la phase d'examen des dossiers mais

seulement une fois que le/la candidat.e aura accepté une proposition d'admission.

Si le/la candidate confirme le souhait d'effectuer une césure, il doit déposer un dossier de césure.

Dans les modalités d'inscription qui lui sont communiquées lors de son admission, un lien vers la

page Web de la césure est transmis (avec la procédure et le calendrier).

Etape 1 : L'étudiant le transmet le dossier de candidature et le contrat pédagogique complétés,

signés et accompagnés des pièces justificatives à l'adresse suivante :

Université de bourgogne

Pôle Formation et Vie Universitaire – Service RGOF

Bureau R05 – Maison de l'Université Esplanade Erasme

BP 27877

21078 DIJON cedex

tél: 03 80 39 35 62

mail: regl-gestion.odf@u-bourgogne.fr

Le PFVU se charge de soumettre le dossier à l'avis du Pôle International le cas échéant.

Etape 2 : La scolarité retourne au PFVU le dossier de candidature avec avis des équipes

pédagogiques des formations de rattachement et d'accueil, ainsi que le contrat pédagogique signé

par toutes les parties en cas d'avis favorable.

5